

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Monique GUMERY, Eric DUQUESNOY, Jacqy THEILLOL,

Absents excusés : Stéphanie RIPERT, Florian CHAMIOT CLERC,

Absents : Adam AMELLAL, Christelle MICHEL, Philippe ESCALLIER,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

Avant l'ouverture du conseil municipal, le capitaine SERRETIELLO, de la communauté de Brigades d'Albertville, a présenté le dispositif de « participation citoyenne ».

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Lors du prochain conseil municipal, les élus se prononceront sur la mise en place de ce dispositif.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I. MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2017 EN M14**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les délibérations d'affectations des résultats 2017 des budgets M14 et M49.

En section investissement le budget M14 présentait un déficit de 63 854,30€ affecté au 001 en dépense et le budget eau un excédent de 4 736,54€ affecté au 001 en recette.

Or l'excédent du budget eau doit être retranché au déficit du budget communal. Le déficit d'investissement est donc de 59 117,76€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :**
  - **L'affectation de 59 117,76€ au 1068 en recette d'investissement.**
  - **L'affectation de 182 784,50€ au 002 en recette de fonctionnement.**

**II. MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la modification d'affectation des résultats 2017 entraîne des modifications des sommes aux comptes 001 (*solde d'investissement reporté*), au 002 (*excédent antérieur reporté fonctionnement*), au 021 (*virement de la section fonctionnement*), au 23 (*virement de la section investissement*) et au 1068 (*excédent de fonctionnement*).

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications du budget et qui s'équilibre :**
  - **En recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 576 175,00€**
  - **En recettes et dépenses pour la section d'investissement à la somme de 294 545,00€.**

**III. SUPPRESSION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE (accompagnatrice de transport scolaire) A 10H45 HEBDOMADAIRE ANNUALISE ET CREATION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A 9H30 HEBDOMADAIRE ANNUALISE.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le retour de la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à la rentrée scolaire 2018/2019. Ce changement entraîne une baisse de temps de travail pour les accompagnatrices de car. Il faut donc supprimer l'emploi d'adjoint technique à 10h45 hebdomadaire annualisé et créer l'emploi d'adjoint technique à 9h30 hebdomadaire annualisé.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification de temps de travail et charge M. le maire de procéder au recrutement de l'adjoint technique pour l'accompagnement du transport scolaire.**

**IV. SUPPRESSION D'UN EMPLOI ADJOINT ANIMATION A 14H30 HEBDOMADAIRE ANNUALISE ET CREATION D'UN EMPLOI ADJOINT ANIMATION A 12H40 HEBDOMADAIRE ANNUALISE.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le retour de la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à la rentrée scolaire 2018/2019. Ce changement entraîne une baisse de temps de travail pour l'animatrice de la garderie périscolaire. Il faut donc supprimer l'emploi d'adjoint d'animation à 14h30 hebdomadaire annualisé et créer l'emploi d'adjoint d'animation à 12h40 hebdomadaire annualisé.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification de temps de travail.**

**V. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE DU RPI**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les modifications à apporter au règlement des restaurants scolaires du RPI :

- ⇒ Suppression de l'article 1.3 « restauration scolaire et TAP »
- ⇒ La mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : les communes n'auront plus accès au mot de passe des familles.
- ⇒ Désinscription lors des sorties scolaires.
- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau règlement des restaurants scolaires du RPI qui rentrera en application à la rentrée scolaire 2018/2019.**

**VI. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE ROGNAIX/ ST PAUL SUR ISERE.**

Monsieur le maire rappelle le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le service de la garderie périscolaire du mercredi matin et midi n'a plus lieu d'être. Il convient donc de modifier le règlement de la garderie périscolaire en supprimant le jour du mercredi et les horaires de ce jour-là. Une modification intervient également avec la mise en place du RGPD.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire qui rentrera en application à la rentrée scolaire 2018/2019.**

**VII. ACHAT D'UNE PARTIE DES PARCELLES A 550 ET A 551 A LA VILLE A M. GALLOIS LEON.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que dans le règlement du PLU, la zone AUB à La Ville doit être aménagée par la commune au fur et à mesure des constructions.

Vu l'OAP de cette zone et dans la perspective de prochaines habitations, monsieur le maire propose d'acheter une partie des parcelles A 550 et A 551, pour une surface de 292m<sup>2</sup>, appartenant à M. GALLOIS Léon.

Cette parcelle servira de voirie et de place de retournement

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**
  - Approuve l'achat d'une partie des parcelles A 550 et A 551 d'une surface de 292m<sup>2</sup>.
  - Approuve le prix d'achat pour un montant total de 20 000€ (soit 68,49€/m<sup>2</sup>).
  - Charge Maitre BOIRON-MONTRoux, notaire à Grésy sur Isère à établir l'acte.
  - Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
  - Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

**VIII. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDEC POUR L'ACHAT DE JEUX DE PLEIN AIR POUR ENFANT.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'aménagement du terrain de jeux, à côté de l'école, pour les jeunes enfants.

L'achat de ces jeux est subventionné par le FDEC.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis établis par la société MEFRAN et HOMEBALL.

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**
  - approuve la commande des jeux de plein air pour enfants,
  - le montant des devis pour 22 908,50€ HT.

■ **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

- ❖ achat de jeux gonflable pour enfants à la société HOMEBALL d'un montant de 2 890,00€ HT

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- ❖ Conseil d'école du 8 juin. La commune de St Paul/Isère a décidé de donner que 58€ par enfants au lieu de 60€ actuellement.
- ❖ Décharge sauvage sur la route forestière : la commune rappelle que cette infraction peut être réprimée par les dispositions de l'article R 635-8 du code pénal, qui prévoit une sanction de 5<sup>ème</sup> classe, mais aussi la saisie du véhicule. Nous regardons la possibilité de bloquer les endroits trop accessibles pour éviter que les pollueurs versent leurs déchets.
- ❖ Courrier à l'entreprise SHERY pour le nettoyage du chemin du « CERIS » suite aux travaux effectués sur la conduite de la microcentrale du Bayet.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h15.

Fait à Rognaix, le 14 juin 2018

Affichage le 15 juin 2018

Le maire,  
Patrice BURDET.

